

La Lettre du CDJ

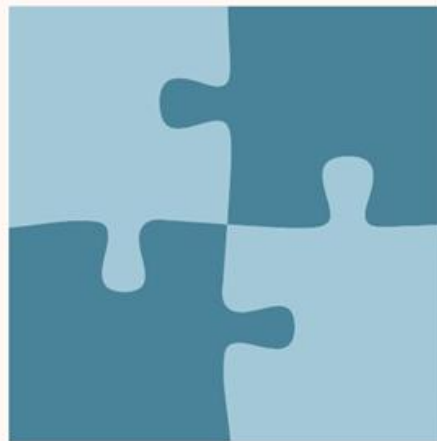
Janvier 2026



Sommaire

- [Bonne année 2026 !](#)
- [Le nouveau CDJ \(2026-2029\) est installé !](#)
- [Michel Royer \(Sudinfo\) : « La déontologie journalistique, ce n'est pas qu'une affaire de convictions personnelles »](#)
- [Le CDJ dans les médias](#)
- [La neutralité journalistique en débat aux Passeurs du réel \(Namur\) le 11 février](#)
- [Liberté de la presse : la Ligue des droits humains tire la sonnette d'alarme](#)
- [Vu de France : peut-on se faire passer pour un journaliste d'un autre média afin de décrocher une interview ?](#)

Bonne année 2026 !



**L'AADJ/CDJ VOUS SOUHAITE
UNE BELLE ANNÉE 2026 !**

C'est un euphémisme, 2025 n'était pas de tout repos pour le CDJ. Sans tout révéler du prochain rapport annuel de l'instance, mentionnons déjà ceci : avec plus de 200 plaintes reçues et près de 100 dossiers ouverts, les statistiques ont pulvérisé tous les records enregistrés depuis la création du Conseil ! En parallèle, le CDJ a continué de mener avec conviction la mission qui sous-tend toutes ses activités – (re)tisser du lien entre ses différents publics – grâce à diverses collaborations fructueuses : podcast « Déontologix », projet Cameroun Média+, travaux du CSEM... Par le biais de plusieurs prises de position du Conseil (débats électoraux, instrumentalisation du droit de réplique, articulation des responsabilités entre éditeurs et rédactions) et de groupes de travail de l'AADJ (dits « stop censure »), l'instance d'autorégulation journalistique a rappelé avec force qu'elle a aussi pour objectif de protéger la liberté de la presse et d'assurer au public son droit à l'information. En définitive, dans un débat public marqué par la défiance envers la profession, et de plus en plus polarisé, garantir à toutes et tous une information digne de confiance n'a jamais été autant d'actualité. Face aux tensions et aux attaques, un seul mot d'ordre : la solidarité. Bonne année 2026 à toutes et tous !

Le nouveau CDJ (2026-2029) est installé !



© Layna Ajbailou

Le nouveau CDJ (2026-2029) s'est réuni pour la première fois le 21 janvier dernier et a, à cette occasion, désigné Michel Royer (Sudinfo) et Jean-Pierre Jacqmin (RTBF) comme ses nouveaux président et vice-président. Ces derniers succèdent respectivement à Denis Pierrard (IPM) et Alain Vaessen (ex-RTBF). Avec pas moins de dix nouveaux membres – soit un quart de l'instance ! –, le Conseil accueille désormais Colette Braeckman, Olivier Charles, Michaël Degré, Alexis Gonzalez et Eric Walravens (journalistes), Arnaud Gabriel et Gregory Finn (éditeurs), Alexandra De Paepe (rédactrice en chef), François Debras et Delphine Michel (« société civile »).

Le communiqué complet

La composition du CDJ et l'historique des présidences

Michel Royer (Sudinfo) : « La déontologie journalistique, ce n'est pas qu'une affaire de convictions personnelles »



© Layna Ajbailou

Anciennement chef de l'information générale pour Sudpresse (devenu Sudinfo), le nouveau président du CDJ est chargé depuis 2017 de la déontologie et de la gestion des dossiers juridiques liés à l'activité des rédactions du groupe, « autrefois pointé du doigt comme un mauvais élève en matière de déontologie », comme il le reconnaît volontiers. Pourquoi se présenter à la présidence du CDJ, après huit ans en tant que membre ? Quels sont les défis du Conseil dans les années à venir ?

Lire l'interview de Michel Royer

Relire « SudPresse : le défi de l'autorégulation pas à pas » (2019, p.19)

Le CDJ dans les médias



© Pixabay

En complément aux communications officielles du CDJ, découvrez ses dernières actualités à travers le prisme des médias...

Le CDJ dans les médias

La neutralité journalistique en débat aux Passeurs du réel (Namur) le 11 février



© Kiosque

Le collectif de médias Kiosque (Alter Echos, axelle, Imagine, Le Ligueur, Médor, Tchak! et Wilfried) propose – dans le cadre du festival des « Passeurs du réel » – un débat sur la « neutralité journalistique », ce 11 février à Namur. Parmi les intervenants de cette rencontre organisée à l'initiative de Thierry Dupièrreux (rédacteur en chef du Ligueur et membre du CDJ), la secrétaire générale de l'AADJ/CDJ Muriel Hanot et le secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) Ricardo Gutiérrez, également membre du CDJ. L'occasion de rappeler – encore et toujours ! – que la neutralité n'est en rien une obligation déontologique. Dans l'épisode 4 de « Déontologix », la journaliste Véronique Kiesel défendait l'idée d'une « subjectivité honnête » ...

S'inscrire au débat

« C'est quoi, un journaliste ? » (Déontologix)

Liberté de la presse : la Ligue des droits humains tire la sonnette d'alarme



© Mathilde Collobert

Le dernier rapport annuel de la Ligue des droits humains détaille – entre autres constats alarmants – les principales atteintes à la liberté de la presse en Belgique en 2025 : attaques frontales par des figures

politiques ; tentatives de censure préalable ; concentration grandissante des médias... La liste est malheureusement longue. Dans un article intitulé « Liberté de la presse : concentration, pressions, sidération », Jil Theunissen (AJP) revient sur la « brutalisation » de l'espace médiatique belge, avec une touche d'espoir néanmoins.

Lire le rapport annuel de la LDH

Vu de France : peut-on se faire passer pour un journaliste d'un autre média afin de décrocher une interview ?



© CDJM

Dans le cadre d'un reportage en caméra cachée aux rencontres de La France insoumise, une équipe du média « Frontières » a prétendu travailler pour « Au Poste » – qui disposait d'un stand sur place – afin d'obtenir l'interview d'une participante. L'ensemble des éléments analysés par le CDJM accrédite l'utilisation de méthodes déloyales lors du recueil d'informations. Autrement dit, selon le Conseil, recourir à une telle dissimulation pour réaliser un simple micro-trottoir était bel et bien contraire à la déontologie...

Lire l'avis du CDJM

Rendez-vous en février pour la prochaine newsletter !

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à cdj@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2025 CDJ/AADJ, All rights reserved.

Vous recevez cette lettre d'information car vous vous êtes inscrits par email

Our mailing address is:

CDJ/AADJ

Rue de la Loi 155 bte 103

Bruxelles 1040

Belgium

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

